

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du MARDI 25 MAI 2021

En raison de la pandémie du Covid-19, la salle du Conseil Municipal étant trop exigüe pour pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, la séance a eu lieu à la Maison Consigny, séance publique jusqu'à 21 H (horaire de début du couvre-feu) mais en nombre de places limitées

**L'an deux mil vingt-et-un, le MARDI 25 MAI, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : le 18 MAI 2021**

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Gérard PLATON, Catherine THOMAS, Thibaut BOURGET, Claude CARTON, Michelle CORDIER, Aurélie BAUGE, Erwan ALLEAUME, Dominique BASILE et Christine CHARREAU.

Absente excusée : Maria-Eléna LY

Absent : /

Pouvoir : Maria-Eléna LY pouvoir à Catherine THOMAS.

Madame Claude CARTON a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 l'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021. La loi porte diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment la tenue des réunions des assemblées délibérantes dans des conditions dérogatoires de droit commun (lieu des réunions, condition de quorum ramenée au tiers des membres, deux pouvoirs au lieu d'un par conseiller municipal...).

En ouverture de séance, Monsieur le Maire a demandé à Madame Marie LEFERT de bien vouloir se présenter au Conseil Municipal. Elle a été recrutée depuis le 3 mai dernier pour assurer les missions et fonctions de Chef de Projet pour la mise en œuvre au niveau local du programme « Petites Villes de Demain » dont va bénéficier la Commune.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 20 avril 2021, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 – « Petites Villes de Demain » : création d'une « Marketplace » dans le cadre du plan de relance commerce (solution digitalisée d'espace de vente pour les commerçants et artisans)

Monsieur le Maire demande à Madame Catherine THOMAS, Adjointe au Maire, de bien vouloir présenter cette action, en faveur des commerçants, artisans et associations que les communes peuvent mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance en faveur des commerces et du programme « Petites Villes de Demain ».

Cette action consiste à créer et mettre en place une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité commerciale des « Petites Villes » afin de faciliter l'accès aux produits et services des commerces de centre-bourg, pour soutenir l'activité des commerces de proximité dans le contexte de la crise sanitaire et en tenant compte des nouveaux comportements des acheteurs.

Cette opération est financée en totalité par la Banque des Territoires, partenaire « Petites Villes de demain » et prend la forme d'une subvention plafonnée à 20.000 € T.T.C pour la mise en place d'un nouveau service ou du développement ou d'une évolution d'un service existant entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021.

Deux sociétés ont présenté leur solution à la municipalité et l'offre de la Sté UTOPIA correspond le mieux aux attentes et besoins (faciliter d'utilisation pour les commerçants-artisans et les clients, offre économiquement la plus avantageuse, convivialité du site, dispositif déjà déployé sur une commune de Loir-et-Cher). L'offre s'élève à 16.000 € H.T. soit 19.200 € T.T.C. pour la création et la gestion d'une marketplace locale visant à offrir une solution digitale de commerce pour les commerçants et artisans (vitrine et/ou boutique virtuelle en ligne selon les besoins et attentes de chaque commerçant-artisan). Dans le cadre de son offre, la Sté UTOPIA assure un suivi humain et personnalisé pour les commerçants-artisans sur le terrain.

Grâce au chèque numérique de l'Etat d'une valeur de 500 €, le service de « marketplace » ne coûte rien aux commerçants-artisans durant plus d'un an. (Ensuite le forfait d'adhésion mensuelle est de 29,99 € H.T.).

Considérant la nécessité de mettre à disposition des commerçants et artisans, une solution digitalisée de présentation de leurs produits et services avec possibilité d'achat en ligne sous forme de boutique en ligne,

Considérant que l'offre de la Sté UTOPIA répond le mieux aux attentes et besoins exprimés et qu'elle est jugée économiquement la plus avantageuse,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-ACCEPTE la création et la mise en place d'une solution digitalisée de type plateforme de vente en ligne « Marketplace » afin de permettre à chaque commerçant et artisan de disposer d'un espace commercial digital.

-RETIENT l'offre de la Sté UTOPIA SAS de Huisseau-sur-Cosson (41) d'un montant de 16.000 € H.T. soit 19.200 € T.T.C pour réaliser cette prestation.

-AUTORISE le Maire à signer le contrat pour la fourniture de la plateforme d'une durée de 3 ans avec possibilité de reconduction, ainsi que le contrat pour la gestion et la modération de la plateforme pour un montant mensuel de 150 € H.T. soit 180 € T.T.C.

-SOLLICITE auprès de la Banque des Territoires la subvention plafonnée à 20.000 € pour assurer le financement de cette action.

La plateforme sera également ouverte aux associations locales à titre gratuit et une ouverture de la plateforme à l'ensemble des commerçants et artisans du territoire des Collines du Perche est souhaitable.

Des actions importantes de communication devront être effectuées afin de faire connaître aux commerçants, aux clients et à toute la population ce nouveau service.

Cette solution va être présentée aux représentants de l'UCAM de Mondoubleau, puis une présentation, destinée à l'ensemble des commerçants, artisans et associations sera organisée par la Sté UTOPIA. Les Conseillers Municipaux souhaitent pouvoir assister à cette présentation.

2 - Décision modificative budgétaire N°1/2021

La présente décision modificative budgétaire est nécessaire afin d'intégrer en dépenses et recettes d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de la solution digitale de « MARKETPLACE » confiée à la Sté UTOPIA.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT-DÉPENSES		DÉPENSES
Article 2051	Immobilisations Incorporelles-Concessions et droits similaires, licences <i>(Frais pour création de la plateforme-site internet MARKETPLACE)</i>	+ 19.200 €
TOTAL		+19.200 €
SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES		RECETTES
Article 1328	Autres subventions d'équipement <i>(Subvention Banque des Territoires pour financement de la création et mise en place de la MARKETPLACE</i>	+19.200 €
TOTAL		+19.200 €

3 – Patrimoine historique : études et diagnostics du patrimoine, demandes de subventions (DRAC...)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la politique de restauration et de valorisation patrimoniale, la réalisation de travaux va être nécessaire, voire indispensable sur les 3 sites suivants :

- Maison à pans de bois du 15^{ème} siècle acquise par la Commune au printemps 2020.
- Vestiges des murs de la forteresse
- Eglise St Denis dont la toiture notamment est en très mauvais état et présente d'importants désordres.

Avant d'engager des travaux de restauration, il est nécessaire de faire réaliser des diagnostics et des études préalables afin de connaître l'état sanitaire des édifices, chiffrer et programmer les travaux et solliciter des différentes subventions pouvant assurer le financement des travaux.

Une consultation d'architectes a donc été organisée et les offres analysées suite à entretien avec chaque architecte.

Les missions pour la réalisation des études préalables vont être confiées et réparties entre les architectes de la façons suivantes :

	ARCHITECTES A RETENIR	PRESTATIONS	HONORAIRES
MAISON A PANS DE BOIS	Cabinet ATELIER 27 Chinon (37) <i>Avec un BET structure bois SBC SARL</i>	-Récolement historique et relevés -Diagnostic sanitaire, structurel et patrimonial -Proposition programme de travaux, estimations et phasage -Assistance pour demandes de subventions -Réunion finale de restitution	10.834 € H.T. soit 13.000,80 € TTC Subvention DRAC Subvention PVD Patrimoine à solliciter Crédits au BP 2021 : 13.000 €
VESTIGES MURS ENCEINTE FORTERESSE	M.LORGEOU, Architecte DPLG Blois (41)	-Pose de témoins de contrôle -Analyse évolution historique -Diagnostic sanitaire -Relevés et plans -Hypothèse et projet d'intervention -Programme de travaux -2 Réunions de présentation	9.400 € H.T. soit 11.280 € TTC Subvention DRAC Subvention PVD Patrimoine A solliciter Crédits au BP 2021 10.000 €
EGLISE ST DENIS	PEREIRA Architectes ST Cyr-sur-Loire (37) <i>Avec un Cabinet d'économie de la construction Sté E.C.P et la Sté TOPO Ingénierie pour les relevés et plans de l'édifice</i>	-Etat des lieux -Relevés du bâtiment -Synthèse documentaire et historique -Analyse critique de l'état actuel -Diagnostic état sanitaire -Définition programme de travaux et présentation -Décomposition par tranche de travaux -Estimation sommaire coût travaux -Définition des investigations complémentaires -Dossier graphique et état projeté -2 RDV de présentation	27.189 € H.T. soit 32.626,80 TTC Subvention Conseil Départemental 41 au titre du patrimoine non inscrit /non classé A solliciter Crédits au BP 2021 : 32.000 €

Après avoir pris connaissances des résultats de la consultation et du choix des architectes qui vont être missionnés pour réaliser les études préalables aux travaux des 3 édifices, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la DRAC et tout autre organisme partenaire du programme «Petites Villes de Demain» les subventions et aides pouvant être octroyées pour assurer une partie du financement de ces études préalables.
- AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 – Projet aménagement d'une aire d'accueil pour camping-car

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur le projet de transformation du camping municipal en aire d'accueil et de services pour camping-car, avec

installation d'une borne automatique pour la gestion de l'accueil, des paiements et le contrôle d'accès. Le montant global de l'investissement était estimé à 40.000 €. H.T.(26.000 € pour l'équipement et 14.000 € pour la plate-forme béton à l'entrée).

Madame Catherine THOMAS fait savoir que l'une des sociétés qui a été consultée propose une solution de location des équipements à mettre en place pour créer cette aire d'accueil de camping-car pour un montant mensuel de location de 280 € H.T. sur une durée de 10 ans. Pour la partie gestion de l'aire, la société perçoit une rémunération correspondant à 28 % sur l'intégralité des recettes hors taxes. A la fin du contrat, la Commune pourra acquérir les équipements pour 1 €.

Pour la partie aménagement VRD-génie civil de la plateforme technique en béton à mettre en place à l'entrée de l'aire d'accueil, ces travaux sont à la charge de la Commune qui dispose déjà de 2 devis en cours d'analyse (8.876,80 € et 11.983,85 € H.T.). Pour ces travaux, qui seront inscrits en investissement au budget, il est possible de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL-Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

La solution location de l'équipement présente l'avantage de pouvoir engager et réaliser très rapidement l'opération et d'étaler le financement sur 10 ans, mais la Commune ne percevra pas de subvention et ne récupérera pas la TVA. La solution acquisition permettrait de solliciter et d'obtenir un maximum de subventions et de réduire ainsi la charge financière, cependant cela oblige à différer le projet à mi 2022.

Après échanges des points de vue et débat, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la solution à retenir afin de réaliser cet équipement.

Après délibération, à la majorité (7 voix pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal :

-**DÉCIDE** d'opter pour la formule de location des équipements nécessaires à la création et à l'aménagement de l'aire d'accueil pour camping-car.

-**RETIENT** l'offre de la SARL AIRESERVICES de Concarneau (29) et autorise le Maire à signer le contrat de services pour la gestion hôtelière de plein air et la location des équipements pour une durée de 10 ans aux conditions financières suivantes :

-Partie location des équipements : 280 € H.T. par mois sur une période de 10 ans

-Partie gestion : part de rémunération à hauteur de 28 % (vingt-huit) de la totalité des recettes hors taxes.

-**SOLLICITE** auprès de l'Etat ou tout autre organisme partenaire du programme «Petites Villes de Demain » les subventions et aides pouvant être octroyées pour assurer une partie du financement des travaux de VRD-génie civil qui seront réalisés par la Commune dont le montant estimatif maximal s'élève à 11.983,85 € H.T. soit 14.380,62 € T.T.C.

-**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toute autre démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la Commune n'est plus en mesure d'assurer l'exploitation d'un camping municipal de façon classique pour l'accueil des campeurs en caravanes ou toiles de tente.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent tout de même sur la mise en place de solutions alternatives afin que les campeurs classiques et touristes à vélo puissent tout de même séjourner à Mondoubleau et sa région. Le développement du camping à la ferme pourrait être une solution.

5 – Organisation feu d'artifice

Le Maire rappelle que les festivités et le feu d'artifice prévu en juillet 2021 ont dû être annulés en raison de la crise sanitaire du COVID 19. A titre de soutien et de la solidarité avec les entreprises, un

acompte a été versé à la Sté PYRO CONCEPT et une nouvelle date prévisionnelle de tir avait été fixée au 17 juillet 2021.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, le Maire fait savoir qu'il n'est pas favorable à l'organisation d'un feu d'artifice cette année.

Le Conseil Municipal discute de l'opportunité ou non d'organiser un feu d'artifice en 2021 (quelle période de l'année, lieu du tir stade municipal ? à organiser simultanément à l'occasion d'une manifestation ou d'une fête...). Le Conseil Municipal décide de prendre le temps pour poursuivre sa réflexion.

6 – Point sur les travaux en cours

-Travaux de voirie 2021 (Les Martinières, Les Virboulins Brûlés, rue des Prés Barrés) :

Suite à consultation, 3 entreprises ont remis une offre. L'étude des offres a été effectuée par M. METAY du bureau d'études VIATEC qui assure la maîtrise d'œuvre.

L'offre de l'entreprise PIGEON TP-Centre a été jugée la mieux-disante pour un montant de 59.766,38 € H.T. Le montant estimatif des travaux était de 72.295 € H.T. Montant de subvention au titre de la DSR 2021 accordé pour ces travaux : 25.000 € soit 42 % du montant des travaux.

-Eglise installations campanaires (3 appareils de tintement et un moteur de volée) :

Travaux commandés et en cours d'exécution depuis le vendredi 21 mai 2021.

-Réfection 2 courts de Tennis : Les travaux commandés et réalisés en partie, reste une partie à réaliser (peinture, dès que les conditions météorologiques favorables le permettront).

- Remplacement éclairage bureaux et salles 1^{er} étage Mairie : Travaux commandés en cours de réalisation, reste à réaliser éclairage bureau du Maire et bureaux et salles de permanences.

- Eclairage Public : les travaux pour la tranche 2021 viennent d'être commandés. Il s'agit de la poursuite des travaux de mise aux normes et en sécurité des armoires électriques de commande (3 armoires pour cette année).

7 – Délégation au Maire du Droit de Prémption Urbain (DPU) suite à approbation du PLUi

Affaire retirée de l'ordre de jour, le Conseil Communautaire des Collines du Perche n'ayant pas encore délibéré pour donner délégation du droit de prémption urbain aux communes membres qui le souhaitent.

Jusqu'à la prochaine délibération du Conseil Communautaire, l'exercice du droit de prémption ne peut être exercé que par la Communauté de Communes suite à approbation du PLUi le 21 janvier 2021.

8 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, complétée par délibération du 14 septembre 2020, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2021/42	20 avril 2021	Contrat relatif à l'installation et à l'exploitation d'un réseau WIFI avec le SMO Val de Loire Numérique-Installation d'une borne WIFI public à la Mairie. 103.52 € H.T. de coût de maintenance annuelle
2021/43	20 avril 2021	Attribution concession cimetière au nom de M. et Mme BULSTEIN Gérard – 9 rue

		Lamartine 41170 MONDOUBLEAU pour une durée de 15 ans
2021/44	22 avril 2021	Travaux complémentaires de réfection et d'amélioration de l'éclairage des locaux et bureaux au 1 ^{er} étage de la Mairie pour un montant de 631,1 € H.T. soit 757,42 € T.T.C. Entreprise CALLAC-Vendôme (41) - Bureau Maire 2 bureaux permanences et couloir
2021/45	27 avril 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : M. Mme LHOMMEAU Cyril Adresse du bien : 16 clos du Mail 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme DEMACEDO Joaquim 59 rue d'Asq 95100 ARGENTEUIL
2021/46	30 avril 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : Mme AUDINET née D'ARRIGO Chantal Adresse du bien : 37 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. BONIN Christian 28 rue du Pont de l'Horloge 41170 MONDOUBLEAU
2021/47	30 avril 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaire : M. BESNARD Michel Adresse du bien : 5 allée Paul Verlaine 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme FOULON Alain 1 Les Châtaigniers 41170 SAINT-MARC D COR
2021/48	07 mai 2021	Acceptation indemnité assurance consécutive à un sinistre sur un arbre Avenue Louis Chaumel pour un montant 489,70 €
2021/49	07 mai 2021	Acceptation d'indemnité consécutive à sinistre-dommages électriques sur 5 onduleurs du secrétariat de mairie pour un montant de 505,60 €.
2021/50	11 mai 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Consorts EVEILLARD Adresse du bien : 26 rue Montaigne 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme GIRARD Stéphane lieu-dit le Moulin de Briou 41370 BRIOU
2021/51	17 mai 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Territoires Développement Adresse du bien : 1 rue des Prés Barrés 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : RTG 41 (SAS THYREAU) – 1 rue des Prés Barrés-avenue de la Gare 41170 MONDOUBLEAU
2021/52	17 mai 2021	MAPA pour les travaux de voirie 2021 Marché de 59.766,38 € H.T. soit 71.719,66 € T.T.C. conclue avec l'entreprise PIGEON TP
2021/53	17 mai 2021	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain Propriétaires : Mme BESNARD Josette Adresse du bien : 4 avenue de la Gare 41170 MONDOUBLEAU Acquéreurs : M. Mme GENESLAY 34 bis route des Forges 72330 PARIGNE-LE-POLIN
2021/54	18 mai 2021	Sans objet-Décision annulée
2021/55	20 mai 2021	Suppression de la régie comptable de recettes de la piscine municipale
2021/56	25 mai 2021	Travaux éclairage public 2021 Travaux mise en sécurité 3 armoires de commande (rue Montaigne, allée Descartes, place du Mail) pour un montant de 2.780 € H.T. soit 3.336 € T.T.C.-Sté ENGIE-INÉO Réseaux

AFFAIRES DIVERSES

- **Mobile-home-ancien camping** : suite à fermeture, le Conseil Municipal décide de mettre en vente les 3 mobile-home d'occasion au prix de 3.500 € l'unité.
- **Piscine** : suite à décision de fermeture, la Présidente de la Communauté de Communes a effectué une visite du site le 5 mai. Une réflexion communautaire est déjà engagée et la Communauté de Communes va faire réaliser un diagnostic de l'équipement et une étude de faisabilité.
- **Parc Naturel Régional du Perche** : par courrier du 12 avril 2021, le Président du PNR Perche a fait savoir que la candidature de la commune ne peut être retenue pour l'intégration dans le futur périmètre du PNR. Face à cette décision et aux motivations avancées, un courrier d'étonnement et de recours a été adressé au Président du PNR. Les candidatures d'autres communes voisines n'ont pas été retenues également.

- **Cimetière :** dans le cadre de la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, le premier constat officiel a été réalisé le 18 mai 2021 à 14 H pour les concessions des carrés 9 et 10, le second constat finalisant la procédure et la reprise effective sera effectué en 2024 à l'issue du délai légal d'attente de 3 ans.

Monsieur Thibaut BOURGET, Adjoint au Maire, fait savoir qu'à partir de juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant) sera également interdite pour l'entretien des cimetières et que des solutions alternatives doivent être trouvées. Une zone test de gestion différenciée a été aménagée le long du carré 10 en partie (plantation de vivaces, sedum et jachère fleurie). Des panneaux informatifs ont été mis en place.

Monsieur Dominique BASILE signale qu'un noyer est en train de pousser sur l'une des sépultures et qu'il pourrait prendre de l'ampleur. Un point sur cette tombe va être fait. Monsieur le Maire rappelle que deux sapins ont dû être abattus et qu'un autre sapin est encore menaçant d'autant plus que le tronc pousse sur le mur d'enceinte.

- **Elections départementales et régionales :** les tableaux de tours de garde sont sur le point d'être finalisés.
- **Commission sociale-cimetière :** Un travail très important a été fait pour la vaccination COVID 19 (suivi des fichiers, recensement et prise de contact avec les personnes de plus de 70 ans). Sur 403 personnes de plus de 70 ans, à ce jour 250 personnes ont pu bénéficier à minima d'une première injection ou sont inscrites. 87 personnes ont été informées et restent indéçises, 66 personnes n'ont pu être contactées directement. Pour les personnes à mobilité réduite un protocole pour leur transport et la prise de RDV a pu être mis en œuvre. Une collaboration efficace a pu être mise en place avec la pharmacie, le secrétariat de la maison médicale, les médecins, le secrétariat de mairie et le centre de vaccination communautaire.

Concernant le cimetière, suite à établissement du 1^{er} procès-verbal de constat d'abandon des concessions en état d'abandon des carrés 9 et 10, le travail de recensement des tombes et de prise de photos va reprendre. Madame Claudie CARTON tient à alerter le conseil municipal sur les problématiques et inconvénients de la mise en place de jachère fleurie au sein du cimetière.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Christine CHARREAU demande quand la commission municipale « Petites Villes de Demain-PVD » sera mise en place. Madame Catherine THOMAS, Adjointe et élue référente « PVD » confirme que la commission sera mise en place après première réunion du Comité de Pilotage.

-Dates à retenir :

Prochain Conseil Municipal : courant juillet selon affaires à porter à l'ordre du jour
Commission communication-bulletin municipal : lundi 7 juin 17H30 en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 28.

Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT

